



POLE ENFANCE JEUNESSE
TICKET SPORT LOISIRS
56700 KERVIGNAC

☎ 02 97 02 66 68

) 06 79 07 86 21



ticket-sport@kervignac.com

TICKET SPORT LOISIRS Complexe sportif – Salle N°6

REGLEMENT INTERIEUR *Applicable au 01/09/2020*

I. FONCTIONNEMENT GENERAL

Le Centre Ticket Sport Loisirs est ouvert

- Pendant les vacances scolaires, hors jours fériés. : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
- Des nocturnes sont organisées lors de chaque vacance. Dans ce cas, les horaires se trouvent changées. « Se référer au planning d'animation »
- Horaires soirées TSL : 13h00 – 22h00

Attention : Les horaires d'accueil les lendemains de soirées sont modifiés (se référer au planning d'animation)

Il accueille les enfants à partir du CM2 jusqu'à 17 ans.

Le lieu d'accueil est situé au complexe sportif salle N°6.



L'affectation des locaux pourra être adaptée selon les besoins et nécessités de service (contexte sanitaire par exemple, ...). Les familles en seraient informées par les moyens de communications habituels du service : site internet de la commune, affichage à l'entrée des lieux d'accueil, mailing, message sur la page Facebook du TSL.

Le goûter est facultatif et

	<i>Vacances</i>
fourni par	Les familles

II. LE PERSONNEL ENCADRANT

Pour le Centre Ticket Sport Loisirs, l'encadrement des enfants est assuré par du personnel communal diplômé ainsi que des vacataires diplômés ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou équivalent recruté selon les directives de la Direction Départementale de la cohésion sociale et la législation en vigueur.

Le directeur et les animateurs sont responsables des jeunes durant le temps pendant lequel ils leurs sont confiés. Au-delà des horaires fixés et en l'absence des parents, le responsable de structure se réserve le droit de prendre les contacts nécessaires auprès des instances officielles (gendarmerie) pour la prise en charge de l'enfant.

III. LES HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DEPART

Vacances
8h00 – 9h00 → Accueil du matin
17h30 – 18h30 → Départ du soir

IV. LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission est conditionnée par la constitution du dossier d'inscription disponible sur le site internet de la commune à la rubrique : « *ENFANCE/JEUNESSE – Ticket Sport Loisirs – Activités et inscriptions* » ou au format papier sur demande auprès du directeur de la structure.

Le dossier d'inscriptions comprend :

- Fiche d'inscription de 2 pages
- Fiche sanitaire
- Autorisation de droits à l'image
- Photocopie du carnet de vaccinations (le vaccin DT polio doit être à jour)

Lorsqu'un changement intervient dans la situation familiale ou administrative des parents (déménagements, séparation...) il appartient aux familles d'en informer la direction qui procédera aux modifications sur le dossier d'inscription. Ces informations sont nécessaires pour la prise en charge quotidienne du jeune ou pour les situations d'urgence.

En plus des documents nécessaires à l'admission, la direction du centre Ticket Sport Loisirs est autorisée à demander tous documents destinés à compléter le dossier individuel du jeune (certificat médical, brevet de natation...), ...

V. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont réalisées lors des permanences mises en place et/ou par le formulaire d'inscription en ligne accessible par le site internet de la commune. Les familles seront informées au préalable des conditions d'inscriptions pour chaque période de vacances scolaires.

Le dossier d'inscription dûment complété doit être rendu avant que le jeune ne commence toute activité.

Lors de l'inscription, les familles devront :

- S'assurer que le dossier d'inscription est complet et à jour (si besoin communiquer les modifications à apporter)
- Préciser les jours et les activités choisis par l'enfant.

En cas d'annulation, les familles devront informer la direction soit par mail soit par téléphone au moins 48H avant la date. Passé ce délai, la facturation aura lieu automatiquement.

1) Le Centre Ticket Sport Loisirs

L'accès aux locaux du centre, aux activités et l'utilisation du matériel sont strictement réservés aux jeunes inscrits au Ticket Sport Loisirs.

A l'arrivée au centre, vous devez impérativement signaler votre présence à la personne chargée de l'accueil afin que votre enfant puisse accéder aux activités.

Les participants aux activités utilisent le matériel du Centre. Ils en prennent soin et le rangent aux emplacements prévus. En cas de dégradation volontaire ou d'une utilisation contraire aux directives de l'animateur, des frais de remboursement seront imputables aux responsables légaux du jeune mis en cause.

2) Comportement

Dans le Centre, les salles de sport, les locaux de rangement

Ainsi qu'aux abords immédiats du centre

Ainsi qu'en activités extérieures, campings, sorties – ex. Parcs de loisirs, etc...

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- De fumer.
- D'apporter et de consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants.
- D'apporter un objet susceptible d'être dangereux pour soi-même ou pour autrui.

L'usage des deux roues pour se rendre ou quitter le Centre se fait sous l'entière responsabilité des parents. Un antivol efficace est conseillé.

Aux abords du Centre, les jeunes mettent pied à terre pour ranger leur cycle. Ils ont la possibilité de ranger leur cycle dans un local sécurisé.

Les jeunes doivent surveiller leur langage et se comporter correctement dans toute l'enceinte du Centre ainsi qu'à ses abords et à sa sortie.

La violence verbale, physique ou morale à l'égard de qui que ce soit, ne sera tolérée.

Le jeune doit prendre connaissance de ce règlement et s'engage à respecter ces règles. Pour tout non-respect de ce règlement, Le Directeur du Centre en informera ses parents ou son tuteur légal.

L'utilisation du téléphone portable se fera de façon raisonnable et interdit pendant les activités encadrées. Les jeunes devront déposer leur téléphone à la personne chargée de l'accueil. Ils pourront les utiliser seulement pendant le temps libre après le repas.

VI. LES TARIFS

La tarification des services est adoptée par délibération du conseil municipal. Elle est modulée selon le quotient familial

Les familles ont la possibilité de communiquer leur Quotient Familial sur le dossier d'inscription :

- soit en joignant une attestation de Quotient Familial
- soit en communiquant leur n° d'allocataire CAF et en autorisant le Pôle Enfance Jeunesse à se connecter sur « caf.fr - mon compte partenaire » pour le connaître.
- Soit en joignant leur dernier avis d'imposition sur le revenu

Attention, si aucune de ces informations n'est communiquée, les tarifs de la tranche 3 seront appliqués par défaut.

1) Tarifs Centre Ticket Sport Loisirs

Tarifs repas compris, Kervignac, Nostang, St Hélène			
	<u>Tranche 1</u> QF < 851 €	<u>Tranche 2</u> 851 € < QF < 1 101 €	<u>Tranche 3</u> QF > 1 101 €
Tarif A	5,30 €	6,35 €	7,40 €
Tarif B	6,35 €	8,50 €	10,60 €
Tarif C	8,50 €	10,60 €	12,75 €

Tarifs repas compris Extérieurs			
	<u>Tranche 1</u> QF < 851 €	<u>Tranche 2</u> 851 € < QF < 1 101 €	<u>Tranche 3</u> QF > 1 101 €
Tarif A	14,90 €	15,90 €	16,90 €
Tarif B	21,20 €	23,30 €	25,40 €
Tarif C	25,50 €	27,60 €	29,70 €

- Les tarifs A, B, C sont appliqués selon les activités mises en place.

2) Facturation et paiement

Une facture sera adressée aux familles la semaine qui suit la fin de chaque période de vacances scolaires.

A réception, les familles devront procéder au règlement sous 8 jours :

- soit en mairie
- soit au Pré Carré auprès des animateurs du Centre de Loisirs pendant les heures d'ouverture des structures périscolaires
- soit auprès du directeur des TSL aux horaires ci-dessous en période scolaire :
 - Mardi → 9H00 / 10H00
 - Mercredi → 9h00 / 12h00
 - Jeudi → 9h00 / 12h00
 - Vendredi → 9h00 / 12h00

Le règlement peut se faire en espèces, en chèque ou par chèques vacances.

VII. DISCIPLINE / REFUS / EXCLUSION

Le Centre Ticket Sport Loisirs se réserve le droit de refuser l'accès d'une activité à un jeune si sa tenue vestimentaire n'est pas adaptée (absence de chaussures de sport pour une activité sportive par exemple...) et qu'elle pourrait mettre sa santé et/ou sa sécurité physique en danger.

Si l'équipe d'animation estime qu'un jeune perturbe le bon fonctionnement des structures (non-respect d'autrui, violence, insolence, ...), celui-ci pourra être exclu de manière temporaire ou définitive après échanges avec les familles.

Si l'équipe d'animation estime qu'un jeune ne respecte pas les règles d'hygiène pour la participation à la vie en collectivité (Ex : poux, ...) celui-ci pourra être exclu de manière temporaire ou définitive après échanges avec les familles.

VIII. RESPONSABILITES DE L'ETABLISSEMENT

1) Arrivées/départs des jeunes

➤ Le Centre Ticket Sport Loisirs

Le matin, Le jeune doit obligatoirement signaler sa présence à la personne chargée de l'accueil.

Il n'est sous la responsabilité du Centre Ticket Sport Loisirs qu'à compter de sa présentation aux animateurs.

Le soir, les parents doivent se présenter à l'animateur de l'accueil présent dans la structure.

Nous rappelons que seules les personnes qui figurent sur le dossier d'admission pourront récupérer le(s) jeune(s) le soir.

Les personnes qui ne figurent pas sur le dossier d'admission pourront récupérer le(s) jeune(s) si les parents ont informé le Centre Ticket Sport Loisirs en amont par écrit : courrier, mail, ...

La responsabilité du Centre Ticket Sport Loisirs cesse dès lors que le jeune a quitté les locaux de la structure. Le jeune qui partirait seul n'est plus sous la responsabilité du Ticket Sport Loisirs dès lors qu'il a été autorisé à quitter la structure par les animateurs.

2) Assurances

Nous informons les familles sur l'obligation de souscrire à une assurance en responsabilité civile.

Nous attirons leur attention sur leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

3) Activités / Jeux / Effets personnels

Le programme des activités est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques, des envies des jeunes ou autres raisons.

Le Centre Ticket Sport Loisirs assume la responsabilité des activités et jeux qu'il organise.

Cependant, il n'est pas responsable des jeux apportés par les jeunes.

Il décline donc toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des biens personnels du jeune (vêtements, bijoux, consoles de jeux...).

IX. URGENCE MEDICALE

Si un accident survient à un jeune pendant son temps de présence sur le Centre Ticket Sport Loisirs, les représentants légaux seront informés sous réserve qu'ils aient laissé un numéro de téléphone où ils peuvent être joints pendant les heures d'accueil.

Ce numéro doit être indiqué sur le dossier d'inscription.

Si les représentants légaux ne pouvaient pas être joints immédiatement et / ou dans l'attente de leur arrivée, les représentants du Centre Ticket Sport Loisirs prendront toutes les mesures jugées nécessaires et, en cas d'accident grave, feront appel aux services de secours qui prendront l'enfant en charge.

X. MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies par la Commune de Kervignac, représentée par Elodie LE FLOCH, Maire de Kervignac, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement en vue de l'inscription de votre enfant aux Tickets Sports Loisirs. Ce traitement relève d'une mission de service public. Les informations seront conservées pour la durée administrative de 10 ans. La réponse aux informations demandées est facultative. Le destinataire de ces informations est le Pôle Enfance Jeunesse auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données (dpd@kervignac.com ou Mairie de Kervignac, Esplanade de la Mairie – 56700 KERVIGNAC) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

La participation des jeunes à la structure citée dans ce règlement intérieur implique que la famille en a pris connaissance et l'approuve.

Fait à Kervignac, le 27/08/2020
Madame Christelle BRIZOUAL
Adjoint au Maire en charge de la jeunesse

